



SM pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges (Siren : 256802539)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Colmar
Arrondissement	Colmar-Ribeauvillé
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	12/04/1994
Date d'effet	12/04/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Yves HEMEDINGER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie - 1 place de la Mairie -
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68021 COLMAR CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	scot@agglo-colmar.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	166 985
Densité moyenne	217,20

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Colmar Agglomération (246800726)	CA
68	CC de la Vallée de Munster (246800585)	CC
68	CC Pays Rhin - Brisach (200066025)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p><i>Le Syndicat est compétent en matière d'élaboration, de révision et de suivi du schéma de cohérence territoriale COLMAR-RHIN-VOSGES. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence le syndicat pourra : - créer tous services publics utiles, administratifs, techniques ou financiers, la présente énumération n'étant pas limitative - passer des contrats pour les études - établir toutes demandes de subvention ou participation aux frais engagés pour sa mission à des tiers et notamment à L'État, la Région et le Département - assurer le financement des études nécessaires et autres dépenses au moyen de crédits ouverts à cet effet au budget du syndicat - associer à ces travaux L'État, la Région, le Département et d'autres organismes pouvant avoir compétence en matière d'aménagement.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)